



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

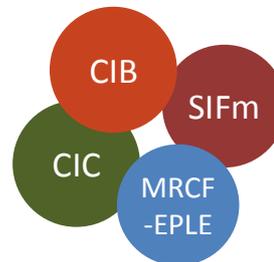
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



Plan d'Action Ministériel

« Contrôle Interne Financier »

2016-2018



Octobre 2016

Présentation du plan d'action ministériel « contrôle interne financier 2016-2018 » (PAM CIF 2016-2018)

Les problématiques budgétaires, comptables et financières sont présentes dans l'ensemble des activités déployées par l'administration centrale et les services déconcentrés. La **fonction financière est transverse et mobilise des acteurs aux profils et prérogatives diversifiés**. La maîtrise des risques budgétaires, comptables et financiers qui découlent de la mise en œuvre de nos politiques publiques est donc un enjeu majeur et partagé pour sécuriser et améliorer le pilotage et l'efficacité de nos processus.

Le contrôle interne financier est une démarche d'amélioration permanente qui permet de tendre collectivement vers une amélioration de la qualité de l'information financière et des processus qui y sont associés. Cette inscription dans la durée de la démarche de contrôle interne financier suppose des lignes directrices intelligibles et une certaine stabilité des outils et actions mis en œuvre.

Le PAM CIF 2016-2018 opte pour cette continuité et cette stabilité tout en identifiant de nouvelles actions et de nouveaux périmètres d'action.

Les marges de progrès mises en évidence par la Cour des comptes en 2012 à l'occasion de la certification de l'exercice 2011 ont engagé le ministère à investir le champ du contrôle interne comptable. De nombreuses productions documentaires, visant à sécuriser les processus financiers du ministère, ont permis d'enclencher une démarche de contrôle interne comptable (CIC) reposant sur des fondations solides et d'afficher de nouvelles ambitions en la matière. Cette redynamisation de la démarche s'est traduite par la production d'un plan d'action 2012-2014 ambitieux, sur l'ensemble du périmètre du MENESR. La mise en œuvre des actions énoncées dans ce document a été saluée par la Cour des comptes qui souligne, depuis 2013, la qualité et la pertinence de la démarche menée par le ministère.

A la suite de cette période 2012-2014 de relance du dispositif, il était important de stabiliser et d'assurer la pérennité de la démarche en produisant un **plan d'action ministériel 2014-2016 volontariste, qui édicte une trajectoire claire pour l'ensemble des parties prenantes à la démarche**. Il a fallu également intégrer des démarches complémentaires de maîtrise des risques budgétaires pour être en adéquation avec de nouvelles exigences réglementaires. Afin d'assurer la cohérence des démarches, la DAF avait décidé de concevoir un PAM CIF unique, composé de cinq volets autoporteurs, qui regroupe les différentes démarches de CIF. Une attention particulière a été apportée à la simplification des concepts et à la lisibilité des différentes démarches pour éviter les confusions. Enfin, le reporting a été érigé en priorité pour le CIC, avec le déploiement de l'outil G2P qui permet de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des actions listées dans les référentiels de contrôle interne comptable.

❖ Les lignes directrices

Dans un souci de continuité, le présent plan d'action ministériel 2016-2018 reproduit le format adopté par le précédent PAM. Les **lignes directrices** de notre document de référence pour la période 2016-2018 sont :

- **La continuité et la stabilité qui permettent de se projeter à moyen/long termes collectivement ;**
- **Le renforcement de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs sur différents périmètres ;**
- **L'accroissement des échanges et de la mutualisation ;**
- **L'amélioration du reporting et de l'effectivité des actions déployées.**

Le PAM CIF 2016-2018 a été élaboré en analysant les bilans des précédents exercices, en s'appuyant sur les rapports annuels du CBCM, les travaux des auditeurs internes et en consultant des acteurs du CIF en académie, en administration centrale mais aussi d'autres ministères. Des évolutions réglementaires¹ ont également apporté des orientations nouvelles sur le périmètre des opérateurs sous la tutelle du MENESR.

Par ailleurs, au mois de juin 2016, la première cartographie ministérielle des risques stratégiques a été présentée et validée en comité ministérielle d'audit interne. Cette cartographie porte deux risques stratégiques de type financiers. Les travaux qui en découleront seront menés dans un souci de cohérence et d'alimentation réciproque.

Les lignes directrices de ce document ont été présentées et validées dans le cadre du comité de pilotage CIC-CIB du 6 juillet 2016.

¹ Arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable

❖ Le format

La continuité et la stabilité sont des éléments clés pour que la démarche de contrôle interne financier contribue à l'amélioration continue de la fonction financière. Il a donc été décidé de reproduire le format du PAM CIF précédent en élaborant cinq volets destinés aux différentes parties prenantes :

- Volet « **contrôle interne comptable CIC – Etat** » : ce volet identifie les actions que les multiples acteurs du MENESR doivent mettre en œuvre en matière de CIC. Au travers du PAM CIF 2016-2018, il poursuit l'objectif de continuer à améliorer le dispositif en donnant aux décideurs davantage de leviers pour le management de leurs organisations et pour une meilleure intégration dans l'activité quotidienne des acteurs de gestion. Les actions prioritaires concerneront l'amélioration des outils (notamment, la cartographie des risques comptables et référentiels de CIC) et le renforcement des échanges.
- Volet « **contrôle interne budgétaire CIB – Etat** » : ce volet identifie les actions menées par le MENESR en matière de CIB. Dans le précédent PAM, la question de la soutenabilité budgétaire était prioritaire. Dans le cadre du PAM 2016-2018, cet objectif reste central, mais des efforts seront produits pour sécuriser la qualité de la comptabilité budgétaire². Les objectifs principaux de ce volet CIB concerneront la pérennisation des cartographies des risques budgétaires majeurs, l'accompagnement des services dans le cadre de la sécurisation des processus à enjeux (Titre 2), la sécurisation des procédures internes de la direction des affaires financières et l'amélioration de la comptabilité budgétaire ;
- Volet « **système d'information financier ministériel - SIFm** » : ce volet centralise les objectifs et les actions qui concernent notre système d'information financier. Il a pour périmètre le système d'information interministérielle CHORUS et ses satellites, ainsi que les applications ministérielles métiers (AMM) qui lui sont connectées. Les sujets SI sont transverses et sont un levier majeur d'amélioration et de sécurisation de nos processus métier et financier. L'article 69 du GBCP dispose que le responsable de la fonction financière ministérielle doit s'assurer « de la mise en œuvre des règles de gestion budgétaire et comptable et veille à leur correcte prise en compte dans les systèmes d'information propres à son ministère » ;
- Volet « **contrôle interne comptable et contrôle interne budgétaire – Opérateurs du MENESR** » : Les opérateurs³ du MENESR ont mobilisé de nombreuses ressources pour appréhender les évolutions qui découlent de l'application du GBCP. Ce volet décrit les actions que mènera le ministère au profit de la maîtrise des risques financiers et comptables des établissements publics de son périmètre (MIES et MIRES) en lien avec l'ensemble des parties prenantes concernées;
- Volet « **maîtrise des risques comptables et financiers MRCF – EPLE** » : le projet de refonte du SI financier et comptable actuel (GFC) par un nouveau SI budgétaire et comptable (OP@LE) embarque la maîtrise des risques comptables et financiers par le renforcement de la sécurisation des processus qu'il sous-tend et le renforcement de la qualité comptable qu'il permet. Dès lors, il convient d'accompagner au plus près les acteurs opérationnels. Des séquences de formation ciblées seront déployées en ce sens.

² Le rapport annuel du CBCM 2015 identifie des zones de fragilité à ce sujet.

³ 247 opérateurs de l'enseignement supérieur et la recherche et 5 opérateurs relevant de l'enseignement scolaire

❖ La grille de lecture

Par souci de cohérence, chaque volet est structuré de manière identique : rappel des éléments de contexte, bilan synthétique de la période 2014-2016, description des acquis ministériels et présentation des actions planifiées pour la période 2016-2018.

La grille de lecture du PAM CIF 2014-2016 commune à l'ensemble des cinq volets est maintenue. Cette continuité favorise le suivi des actions déjà lancées et qui sont reconduites mais aussi facilite l'identification de nouvelles actions et/ou de nouveaux périmètres.

La grille de lecture des actions du PAM CIF 2016-2018 est donc la suivante :

- **Consolider nos acquis** : il s'agit en particulier de maintenir les trajectoires ministérielles déjà engagées, tout en adaptant au besoin les outils et démarches déjà déployés en fonction des retours d'expérience et de toute opportunité de modernisation/simplification. Il s'agit également de veiller au respect des principes de formalisation et de pilotage des démarches de contrôle interne financier, qui en constituent les garanties d'efficacité ;
- **Etendre progressivement** les démarches de contrôle interne financier en priorisant les extensions de périmètre sur les processus les plus significatifs et/ou les plus susceptibles de générer des risques majeurs sur la période couverte par le plan d'action ;
- **Accompagner le changement** induit par le déploiement du contrôle interne financier en apportant des soutiens méthodologique et opérationnel aux différentes parties prenantes. Pour atteindre cet objectif, une attention particulière sera portée aux actions de communication et de formation.

*

Les principales actions du PAM CIF 2016-2018, qui intègrent les lignes directrices présentées supra, sont synthétisées en page suivante.

Principales actions du PAM CIF 2016-2018

OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR LA PERIODE 2016-2018			
Volet du PAM CIF	Consolider les acquis du MENESR	Etendre les démarches de contrôle interne	Accompagner le changement
Contrôle Interne Comptable (Etat)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'articulation entre la carte des risques et la carte des processus - Planifier puis assurer une refonte des RCIC devenus obsolètes - Assurer une révision ponctuelle de RCIC en fonction des besoins identifiés par les acteurs ou suite à un audit 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les RCIC sur de nouveaux périmètres Concevoir et proposer une méthode d'autodiagnostic Concevoir un dispositif de reporting sur l'efficacité des actions de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mutualisation Renforcer le partage des outils opérationnels pour la mise en œuvre des actions
Contrôle interne budgétaire (Etat)	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le cycle des cartographies CRBM et le suivi des actions - Soutien méthodologique et opérationnel pour le réseau PEMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité budgétaire - Diagnostic sur les options prises en matière de pilotage budgétaire en SD - documenter les processus de la DAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre actif au niveau interministériel et promouvoir les options prises par le MENESR - Participer à la construction d'offre de formation sur le CIB aux niveaux ministériel et interministériel
Système d'information financier ministériel	<ul style="list-style-type: none"> - sécuriser le « mode permanent CHORUS » (comitologie, documentation) - prolonger les travaux de sécurisation des accès à CHORUS 	<ul style="list-style-type: none"> - formaliser la politique générale de gestion des accès aux Applications Ministérielles interfacées à CHORUS 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la formation à CHORUS dans les services déconcentrés
Contrôle Interne Comptable et Budgétaire des opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter l'enquête CIC - CIB opérateurs et organiser le séminaire annuel de restitution - Exploiter les rapports des CAC des établissements qui font certifier leurs comptes - Restructurer le site collaboratif des opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser des processus à enjeux pour les opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les échanges et interactions entre les organismes autour des problématiques de CIC et de CIB
Maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE	<ul style="list-style-type: none"> Rénover les outils (ODICE) à partir d'un diagnostic partagé de leur utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la démarche de maîtrise des risques en EPLE à la conception des nouveaux outils de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la formation des ordonnateurs et des nouveaux gestionnaires et agents comptables

Diffusion, pilotage, suivi et mise à jour du PAM

Le plan ministériel « contrôle interne financier 2016-2018 » (PAM CIF) est composé :

- de la présente partie introductive ;
- de cinq « volets », documents autoporteurs décrivant les actions programmées sur la période de septembre 2016 à septembre 2018⁴ pour renforcer chacune des dimensions du contrôle interne financier du MENESR.

Les documents sont disponibles sur l'intranet Pléiade du ministère (rubrique-métier « Gestion budgétaire, financière et comptable », section CIC) ou sur demande à l'adresse générique pilotage.cic@education.gouv.fr.

*

Le contrôle de la mise en œuvre des actions programmées dans le PAM CIF 2016-2018 est assuré par le Comité de Pilotage CIC-CIB présidé par le Directeur des Affaires Financières du MENESR et rapportant au Comité du contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR) présidé par le Secrétaire Général du MENESR.

Le PAM CIF 2016-2018 est susceptible d'être légèrement modifié en fonction de l'avancement des différentes actions et des évolutions organisationnelles et réglementaires. Après un an, un bilan présentant l'avancement des différentes actions des cinq volets du PAM, sera présenté au COPIL CIC-CIB.

Le Département du Contrôle Interne et des Systèmes d'Information Financiers de la Direction des Affaires Financières assure l'organisation et le secrétariat du COPIL CIC-CIB.

⁴ Certaines actions ont démarré en avance de phase sur le volet opérateur – juillet 2016